

Image not found or type unknown



# loi Evin et couverture complémentaire santé collectif

Par **jungle**, le **31/12/2010** à **16:33**

Peut-on me donner des précisions sur la jurisprudence de la cour d'appel de Lyon de l'année 2009 qui limiterait la garantie du contrat individuel qui prolonge le contrat collectif après le licenciement du salarié. L'obligation de l'assureur de maintenir le contrat à l'identique ne concernerait ainsi que le salarié, les ayants droits ne sont plus pris en charge à l'identique du contrat collectif. Je précise que je suis actuellement retraité.

Merci de votre réponse